

MAI 2005

Feuille de liaison de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

Comité de rédaction : Ligue Spéléologique de Bourgogne – Bruno Bouchard – 20 rue des Etangs – 89113 Charbuy

Editorial

Une Ligue, pourquoi faire ?

La Ligue Spéléologique de Bourgogne, comme les Comités Départementaux de Spéléologie, est une instance imposée par notre fédération et notre Ministère de tutelle. Son fonctionnement est soumis à des contraintes qu'il nous faut accepter... Ces instances ont l'avantage de regrouper les spéléologues des différents clubs dans une structure. Elles ont également l'avantage d'apporter un peu plus de financement dans nos activités... On devrait en attendre de la créativité, des idées nouvelles...

En absence de véritables projets moteurs de la Ligue, force est de constater que ce n'est pas vraiment le cas.

Malgré tout, la spéléologie réclame un financement. Celui-ci provient en partie de subventions. Or la Ligue doit les justifier auprès des organismes qui les versent. En 2004, aucune facture à l'entête de la Ligue n'a pu être présentée à Jeunesse et Sport ou au Conseil Général. Et pourtant, nos justificatifs ont été acceptés ! Pour cela, il a fallu demander à chacun l'ensemble des factures du projet pris en considération et faire signer un état de remboursement de frais... Que de paperasseries !

Ce fonctionnement n'est pas satisfaisant : il est sans ambition et sans avenir. Il risque de nous discréditer auprès de nos interlocuteurs habituels. Et si nous ne nous mettons pas au diapason des projets subventionnés par Jeunesse et Sport, à terme, nous n'obtiendrons rien de mieux, pire, de moins en moins

C'est pourquoi il faut, dès aujourd'hui, réfléchir à de véritables projets régionaux. A moins qu'il y ait un volontaire, inutile de chercher à monter un projet type « pompage de la Douix »... Par contre, et pour commencer, il y a d'autres points, simples, qui devraient être réalisés facilement :

- La formation – Chacun doit pouvoir faire le point dans son club ou dans son CDS pour définir les besoins en formations techniques ou initiateur... La Ligue, comme les CDS, peut soutenir et financer en grande partie les stages EFS. Mais d'autres besoins peuvent se faire sentir : topographie, géologie, etc.
- Le secours – c'est une dimension introduite dans les nouveaux statuts. Là aussi la Ligue et les CDS peuvent apporter leur soutien aux candidatures à des stages nationaux. Mais là aussi, c'est à chacun, dans chaque club, de motiver, trouver les personnes intéressées. Toutefois, l'aide de la Ligue ne doit pas s'arrêter là. La Bourgogne a besoin d'exercices secours qui rassemblent tous les acteurs bourguignons.
- Des interclubs qui réunissent des spéléos de tous niveaux, jeunes et moins jeunes. Dans les départements, ils existent autour de projets « désobstruction ». Mais, comme le font d'autres régions ou départements, cela peut se faire autour d'une cavité. En un week-end, tout le monde se retrouve et parle spéléo – ce qui nous changera des réunions qui ne sont aujourd'hui que le seul endroit de rencontre !

Il n'est pas question pour la Ligue de reprendre à son compte des projets déjà existants. Mais si dans un premier temps, elle arrivait à relancer certaines activités basiques autour desquelles tous se retrouveraient et se reconnaîtraient, se serait déjà un réel progrès. Et comme on peut le voir, ce n'est pas nouveau, cela reste modeste. C'est pourquoi c'est réaliste.

Une fois la machine relancée, et si nos activités retrouvent une dimension régionale, alors on pourra chercher à répondre aux exigences de notre Ministère de tutelle, et réfléchir à des projets plus ambitieux.

Bruno Bouchard

SOMMAIRE

Editorial.....	1
<i>L.S.B.</i> <i>COTE D'OR</i>	5
Décès de J.H. DELANCE.....	5
SSF21 – Compte-rendu annuel d'activités 2004.....	6
Activités 2003 du CDS de la Côte d'Or.....	9
<i>L.S.B.</i> <i>NIEVRE</i>	11
CDS de la Nièvre – Présentation du portique.....	11
<i>L.S.B.</i> <i>SAONE ET LOIRE</i>	13
Compte-rendu des troisièmes journées nationales de la Spéléologie.....	13
Compte-rendu du sondage de surface.....	14
Stage Canyon 2004 : « Technique de progression et d'équipement ».....	14
<i>L.S.B.</i> <i>YONNE</i>	17
Histoire de la Spéléologie dans l'Yonne.....	17
<i>L.S.B.</i> <i>BOURGOGNE</i>	19
ASSEMBLEE GENERALE – CHABLIS, Samedi 12 mars 2005 à 15h30.....	19
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – AUTUN, Mardi 5 AVRIL 2005.....	27
Comité Directeur – AUTUN, Mardi 5 avril 2005.....	27
Réunion SPELEO SECOURS en Bourgogne – CRUZILLE, 19 et 20 mars 2005.....	29
Statuts de la Ligue Spéléologique de Bourgogne.....	31
Règlement Intérieur de la Ligue Spéléologique de Bourgogne.....	37

**« Gouffres et Cavernes du Mâconnais »
L'inventaire du MACONNAIS, un numéro hors série de la revue
"Sous le Plancher"**

Couverture couleur, format A4, 195 pages.

Commande auprès de :

Guy Simonnot :
guy.simonnot@wanadoo.fr
SIMONNOT Guy
7 RUE DE BELLEVUE
71400 ST PANTALEON

ou Ludovic GUILLOT
ludo.guillot@wanadoo.fr
GUILLOT Ludovic
71260 CRUZILLE

- 14 €pour les fédérés de Bourgogne
- 16 €pour les autres
- 4 €pour l'envoi en France métropolitaine, prix coûtant pour toute autre destination

Chèque à l'ordre de **LSB Publications**

Décès de J.H. DELANCE

Jean Henri DELANCE est décédé le 21 Mars 2005, seul, chez lui à Dijon. Il avait 67 ans.

Plus connu sous le surnom de « P'tit loup », cela faisait près de vingt ans qu'il ne pratiquait plus la spéléologie et les fédérés d'aujourd'hui, ignorent pour la plupart, la contribution qu'il a apporté à la spéléologie régionale.

Paléontologue de profession (spécialiste des brachiopodes), il a passé une grosse partie de sa carrière au centre des sciences de la terre de l'université de Dijon en qualité de maître de conférence. Il venait de prendre sa retraite depuis peu.

Durant les années 1960 à 1980, ce fut une des chevilles ouvrières du spéléo club de Dijon. Il occupa plusieurs postes au sein de l'association dont celui de responsable du bulletin « Sous le plancher » de 1972 à 1979, à l'époque « organe » du S.C.Dijon avant qu'il ne devienne en 1986, bulletin de la ligue de Bourgogne. Si notre revue régionale a assuré une certaine pérennité depuis 1950, Jean Henri DELANCE n'y est pas étranger.

De par son poste à la faculté, il fut un temps le trait d'union entre les spéléologues de terrain et le monde scientifique de l'université. C'était un intellectuel qui considérait la spéléologie avant tout comme un bon moyen de détente. A ce titre, il fut un participant assidu autour des années 1970, aux camps d'été organisés dans les monts Cantabriques en Espagne. Durant ces années là, cet universitaire fut une figure du S.C.Dijon. Ceux qui l'ont connu sous terre, gardent de lui le souvenir d'un équipier très humain et attentif aux autres. En surface et en société, il était souvent d'humeur inégale, tantôt chaleureux, tantôt froid, vivant dans son monde. C'était aussi un homme de culture qui avait du goût pour le théâtre et la politique.

Au début des années 80, lors de la création du C.D.S 21, il participa avec assiduité aux réunions inter-clubs sur le fichier des cavités de Côte d'or. Nous lui devons bon nombre de notes et publications sur les grottes mais s'il fallait n'en retenir qu'une, ce serait peut-être le long article de synthèse sur le karst de Bourgogne publié en 1988 (n°11) dans « Karstologia », revue semestrielle de la Fédération Française de Spéléologie.

Depuis cette date, il avait pris beaucoup de recul par rapport à la spéléologie, mais il honorait souvent de sa présence discrète les assemblées générales et autres manifestations du Spéléo Club de Dijon. La fidélité était aussi une de ses vertus.

Puissent les spéléologues bourguignons ne pas l'oublier. Adieu « P'tit loup »

Pierre Laureau

SSF21 – Compte-rendu annuel d'activités 2004

PERSPECTIVES 2005

L'année 2003 avait été marquée par de profonds bouleversements dans le domaine des secours en milieu souterrain : la signature d'une nouvelle convention entre notre fédération et le ministère de l'intérieur d'une part, et d'autre part de multiples dysfonctionnements et dérapages de la part des corps constitués à l'occasion de secours d'envergure.

L'année 2004 a vu se clarifier et se normaliser la situation nationale :

Le vote par le parlement de la loi de modernisation de la sécurité civile est intervenu au cours de l'été.

L'ensemble de ces nouveaux textes, même s'ils ne répondent pas suffisamment aux attentes légitimes que nous avons, entérine cependant la place et le rôle incontournables des spécialistes que nous sommes, conformément à la convention nationale de 2003. Le SSF est nommément cité et reconnu dans les annexes de la loi.

Le rôle prépondérant du préfet dans la direction des secours y est clairement réaffirmé. On y trouve aussi le principe de la mutualisation des frais de secours au niveau départemental (prise en compte par le SDIS), ce dernier élément étant une brèche conséquente dans l'application du très controversé "article 54" (qui permettait aux communes de se retourner vers les victimes pour leur faire payer les secours).

La loi de modernisation de la sécurité civile introduit aussi la notion d'"agrément" pour les associations apportant leurs concours lors d'opération de secours. Cet agrément, délivré au niveau national comme au niveau départemental, ne peut que favoriser notre reconnaissance par les pouvoirs publics, mais par ailleurs, nous obligera à plus de rigueur pour attester de la compétence, du niveau d'entraînement et donc des potentialités de nos équipes et de nos structures.

On ne peut que s'affliger enfin que le législateur n'ait pas prévu "l'obligation" mais seulement la "possibilité" du financement des associations. La nuance est de taille !

Depuis cette date, et bien que la plupart des décrets d'application ne soient pris, on note manifestement une forte injonction du ministère auprès des préfetures pour aboutir à la signature de nouvelles conventions départementales avec les SSF locaux.

De nombreux départements ont d'ores et déjà normalisé leur situation, beaucoup sont actuellement en cours de négociation.

En ce qui nous concerne plus précisément en Côte d'Or, la situation n'a pas réellement évolué en 2004, malgré plusieurs rencontres entre la préfecture et le SSF.

- Le 08/01/04, nous avons rencontré le Directeur du Cabinet du préfet, qui a semblé bien entendre et comprendre nos attentes, si ce n'est qu'il nous a rapidement fait savoir qu'il ne maîtrisait pas l'attribution d'un financement.
- Le 18/03/04, la préfecture réunissait l'ensemble des associations susceptibles d'apporter leur concours à la protection civile pour leur présenter l'esprit de la loi qui allait être votée. Nous avons réaffirmé notre attente d'un financement, condition incontournable pour toute signature de convention d'assistance.
- Une seconde séance de travail réunissant les mêmes associations s'est tenue le 28/09/04, sans autre ébauche de solution. Le compte rendu rédigé par la préfecture mentionne : *"Une séance de travail réunissant l'association SPELEO SECOURS et le SDIS devra être organisée, il est convenu sur ce point que la préfecture prendra l'initiative de cette séance de travail afin de permettre de lister tous les points en suspens et de définir les solutions appropriées."*
- Mi-janvier, nous interpellons à nouveau la préfecture pour solliciter la séance de travail prévue et nous joignons un projet de convention d'assistance technique ainsi qu'une proposition de convention financière avec le SDIS.
- Dans le même temps (les courriers se "croisent") le préfet adresse un courrier au président du CDS 21 pour lui signifier :
"Mes services procèdent actuellement /.../ à l'élaboration d'une nouvelle convention départementale opérationnelle que je vous demanderai ensuite de bien vouloir parapher.
Par ailleurs, /.../ j'ai adressé un courrier à la FFS, lui demandant de me fournir la liste des personnes qualifiées de Côte d'Or, parmi lesquelles je nommerai le CTDS et ses adjoints.
Enfin, je vous informe qu'une convention relative au financement du SSF 21 (subventions,...) pourra être signée par le conseil d'administration du SDIS et vous-même."
La teneur de ce courrier laisse supposer que la préfecture a l'intention de régler rapidement la situation. De notre côté, nous sommes prêts à signer une convention sur le modèle national...dès que sera solutionnée la question du financement.

En 2004, le SSF 21 n'a touché aucune subvention et ce pour la 3^{ème} année consécutive. La situation financière est devenue catastrophique, l'essentiel des dépenses a été la location du local qui n'a été possible que grâce à une aide exceptionnelle de 200 euros du CDS 21 et à un emprunt de 100 euros auprès du SSDB.

Sur le plan opérationnel, le début 2005 verra la refonte complète de la liste de secours que nous avons volontairement bloquée depuis 2002 en attendant que notre situation administrative s'éclaircisse.

La prochaine liste de secours intégrera les récentes directives du SSF (national).

Les critères pour y figurer seront les suivants :

- Etre Fédéré et assuré pour les entraînements et exercice secours (*A notre connaissance, seuls l'assurance FFS et les contrats MAIF-RAQVAM couvrent cette pratique*)
- Attester de compétences spéléos et spéléo-secours,
- Attester d'une pratique régulière de la spéléo
- Participer activement et régulièrement (ne signifie pas systématiquement) aux entraînements et exercices secours.

Parallèlement à cette liste principale, nous instituerons une **liste complémentaire de "personnes ressources"**, (mobilisables sous couvert de la réquisition selon nécessités), pour tous ceux qui ne trouveront pas leur place dans la première liste mais dont nous pourrions avoir besoin et sur qui nous pourrions compter selon les circonstances.

Les dirigeants du SSF 21 ont toujours eu pour adage : **1 spéléo = 1 sauveteur**.

Il est important de rappeler que lors d'une intervention secours d'importance, et c'est un risque réel en Côte d'Or, nous aurions besoin d'un nombre important de spéléos, même peu aguerris aux techniques secours, pour de nombreuses missions de surface, portage souterrain, logistique de soutien, etc.... et c'est bien la fonction de la liste "personnes ressources".

Parmi les nouveautés 2005, nous noterons :

- Le "départ" de 2 Conseillers Techniques adjoints, Philippe BILLARD et Olivier MONNOT, qui ont jugé que leur pratique de la spéléo n'était plus suffisante au regard de cette fonction, mais qui ne quittent pas pour autant les rangs du SSF 21 et dont les compétences restent disponibles en cas de besoin. Qu'ils trouvent ici nos remerciements pour leur investissement durant de nombreuses années au service du spéléo-secours. Ils ne peuvent être remplacés actuellement et la formation de nouveaux Conseillers Techniques (stage national qualifiant) sera l'une des priorités dès que nous aurons obtenu le financement de nos actions.
- Une réorganisation de l'opérationnel avec la nomination de nouveaux chefs d'équipe ou responsables de secteurs spécialisés :
 - Laurent GARNIER pour la désobstruction
 - Patrick BOLARD au titre de l'assistance victime (ASV)
 - Jean-Louis MERELLE pour les communications TPS, la balise Syclos, etc.

Un formidable développement de techniques pour la plupart innovantes témoigne cette année encore du dynamisme du SSF 21 et des ses membres, parmi lesquels on retrouve quasiment tous les Clubs, fédérés ou non, qui pratiquent la spéléo (*ASCEA Valduc, ASCO, AS Les Chantalistes, CAF, GMCO, Les Rhinolophes, SCD, SSDB*)

- La désobstruction au percuteur à cartouches, technique développée par Laurent Garnier et les Rhinolophes. Tous les utilisateurs formés au cours de cette année peuvent en vanter la simplicité de mise en œuvre et l'efficacité. Les multiples séries de percuteurs réalisées évoluent constamment vers plus d'efficacité et toujours plus de sécurité.
- La balise de repérage "Syclos" HP100, conçue, réalisée et mise en œuvre par Jean-Louis Merelle, second prototype de la série, d'une portée utile de l'ordre de 400m, dont la précision n'est plus à démontrer après les multiples repérages effectués. Conçue par ailleurs dès l'origine pour supporter les immersions lors d'un transport en plongée.
- L'évolution des appareils de communication TPS dont nous disposons :
Re-conditionnement global et modification des composants pour obtenir des TPS étanches et plus "dépouillés", d'une utilisation plus simple, plus fiable et résistants au milieu souterrain.
A noter aussi la capacité de JL Merelle à assurer lui-même la maintenance "lourde" de ces appareils.

Les travaux réalisés sur le réseau Neuvon/Alliance ont été le terrain rêvé de recherche, d'expérimentation, de test, de vérification de ces techniques nouvelles qui présentent un intérêt majeur dans le domaine du secours, mais que nous n'aurions sans doute pas développées autant ni si vite, en dehors d'un cadre aussi motivant.

- Une réorganisation complète du matériel et du concept Assistance Victime (ASV) menée par Guillaume Duchemin :
 - Création d'un lot ASV destiné aux entraînements, formations et exercices, identique mais indépendant du lot opérationnel réservé aux seules vraies interventions.
 - Rationalisation du lot opérationnel et mise en place d'une procédure rigoureuse de gestion du stock périssable
 - Conception et réalisation d'un nouveau modèle d'abri / point chaud.

Pour des raisons de disponibilité personnelle, Guillaume ne peut poursuivre son engagement, il passe la main à Patrick Bolard en tant que responsable ASV.

Le retrait progressif d'Hervé Roy, là aussi pour des raisons de disponibilité, nous amène à revoir la composition de l'équipe médicale et para-médicale.

L'ensemble de ces actions a été supporté financièrement par le SSDB, la commission secours du CDS (SSF 21) étant totalement défaillante sur le plan financier.

Les actions de formation :

On recense cette année 9 actions de formation qui ont concerné environ 40 spéléos, pour un total de 171 journées/participants.

6 formations internes au SSF 21 :

- 17/01 Initiation désobstruction au perceur
Barbirey/Ouche – 12 participants
- 31/01 Civière plongée : conditionnement, montage, logistique générale
Bèze – 14 participants
- 14/02 Formation désobstruction au perceur
Neuvon – 9 participants
- 13/03 Balise "Syclos" HP 100 : test post-siphon
Neuvon – 14 participants
- 01/05 Technique d'évacuation verticale – exercice civière plongée
Creux Bleu – 21 participants
- 15/05 Balise "Syclos" HP 100 : tests précision
Creux Percé – 15 participants

3 journées à vocation régionale :

- 12/06 ASV et technique d'évacuation verticale
Creux Percé – 25 participants
- 06/11 Formation à la communication TPS
Combe aux Prêtres – 29 participants
- 04/12 Techniques d'évacuation verticale
Combe aux Prêtres – 27 participants

Les projets 2005 :

- Matériel et techniques : poursuite du développement des techniques de désobstruction, modification et amélioration du lot de TPS, formation du plus grand nombre à ces outils et techniques.
Un autre projet innovant : la transmission d'images vidéo post-siphon (JL Merelle)
- Prévention : début d'une campagne de repérage par balise de points clés des cavités à risques (zones post-siphon, blocage par crue, etc....)
- Des actions de formation ciblées, à vocation régionale (calendrier à définir) :
 - Gestion de surface et politique du SSF
 - ASV et point chaud
 - Formation TPS et Balise
 - Désobstruction perceur
 - Technique d'évacuation verticale
- Exercice régional de type "Barnum" à l'automne
- Plongée et civière plongée :
 - Participation et présentation de la civière plongée au rassemblement national secours plongée en Ardèche (16 et 17 avril).
 - Participation et présentation de la civière plongée au congrès FFS de Narbonne (14 et 15 mai).
 - Projet d'entraînement civière plongée avec la Spéléo secours Belge dans la fosse "Némo 33" à Bruxelles.
 - Plusieurs WE d'entraînements civière plongée.
 - Organisation d'un stage national SSF "secours plongée" en septembre à Dijon.

Et pour clore ce bilan 2004, il convient enfin de rappeler la forte implication des membres du SSF 21 dans les actions et instances suivantes :

- L'inauguration publique du "Creux Bleu" à Villecomte les 1 et 2/05
Expositions, démonstrations, exercices techniques...
- Les journées nationales de la spéléo (JNS) au Jardin Darcy à Dijon, les 1, 2 et 3/10 Expositions, animations grand public...

- Les rencontres nationales du SSF à Cuges (13) les 24 et 25/04
- Le dispositif national "Civière Plongée"
- La Commission Régionale SSF
- Le Conseil Technique National du SSF

Patrick SOLOGNY CTDS SSF 21 20/02/05

Activités 2003 du CDS de la Côte d'Or

Parmi les activités de toutes sortes, je passe sous silence les heures à répondre aux demandes administratives et aux courriers de toute sorte et les réunions diverses. Nous retiendrons les plus marquantes (spéléologiquement parlant) :

- Deux stages photos regroupant une quinzaine de personnes à la grotte de Roche-chèvre (TERNANT) photographie de salles souterraines et dans les grottes de Créancey (photographies de porches d'entrées). Un CD Rom a été remis aux participants et aux clubs du département.
- Notre ami Pierre BUVOT, archéologue professionnel, nous a organisé une formation regroupant 25 personnes, durant laquelle nous avons étudié le mobilier et les vestiges que nous pouvons découvrir sous terre et visité les fouilles curieuses de la grotte du Diable à Malain.
- Un stage d'une dizaine de personnes nous a permis de mieux comprendre et de manipuler les appareils de repérage GPS sous la direction de Christian CHAUVIN.
- L'école départementale de Spéléologie sous la direction de François JOVIGNOT continue son travail régulier : à raison d'une sortie mensuelle, elle permet aux jeunes du milieu scolaire d'acquérir une formation technique à l'occasion de visite de classiques.
- Les week-ends « Technique désobstruction » nous ont amené sur deux sites :
 - L'un dans le Haut-Doubs (Perte des Oyes à Athose) où la progression dans le méandre terminal a fait un bond de 25 mètres.
 - L'autre dans le Châtillonnais (Fontaine Déon à Bâlot) où diverses techniques sont testées dans l'étroite fissure terminale.

La sécheresse n'a pas été favorable pour tenter une coloration, en revanche certaines cavités habituellement très aquatiques étaient pratiquement à sec. Leur topographie a été levée dans de bonnes conditions : Grotte de la galopine à Moitron, Douix de Terre fondrée où « Dijon Spéléo » a eu la chance de découvrir un prolongement, Grotte de la citerne à Créancey. Ces topos ont été distribuées aux clubs de Côte d'or lors de L'AG.

Dans le cadre de l'inventaire, notre objectif se situait au Nord. Des sorties sur le terrain par dizaines et au bout du compte la région de Semur en Auxois et Vitteaux passée au peigne fin. Le bilan : 106 cavités répertoriées dont 46 nouvelles soit un total de 2100 mètres topographiés avec plus de 500 mètres inédits.

En matière de plongée souterraine et pompage, nous avons donné un coup de mains (ou plutôt de palmes) aux jurassiens lors du pompage de la grotte de Nancuisse (39) et aux Argilons à la grotte de l'enragé à Ladoye (39).

En Haute Saône ce sont les siphons du Creux Breuillot et de la grotte de Solborde qui nous ont permis d'effectuer les découvertes les plus intéressantes (plusieurs centaines de mètres) en collaboration avec le S.C.Vesoul.

L'assemblée générale du 12 mars a élu pour la prochaine olympiade, un nouveau comité directeur, avec comme bureau : Pierre LAUREAU président (SCD), vice Président Daniel BLANCHARD, secrétaire général Didier BRUCHON, Trésorier Sylvie MARTEL.

Pierre Laureau

CDS de la Nièvre – Présentation du portique

L'idée de développer un engin capable d'aider à sortir les déblais m'est venue suite à plusieurs désobstructions qui nous avaient amené à faire des installations assez complexes. L'achat d'un petit treuil électrique (200 kg de charge maxi) oblige pratiquement à avoir un outil fiable pour le supporter. Le plus simple était de construire une chèvre mais peu pratique pour amener les gravats sur le coté du trépied, voire dangereux.

Pour un déblaiement de puits en 1995 nous avons utilisé un rail oméga fixé aux parois et au plafond de la cavité. Associé à un palan avec bloqueur pour soulever la charge (maximum de 40 kg dans un bidon de 20 dm³) cela s'est avéré très pratique pour tirer la charge en dehors de la grotte.

Sur ce principe j'ai eu l'idée de faire porter un rail en éléments modulables (2 mètres) sur des bipieds orientables et réglables en longueurs pour que ce soit le plus polyvalent possible. Trouver une entreprise qui accepte d'étudier et de réaliser ce type d'engin n'a pas été facile. La société Câblerie de Bourgogne à Guéridon (58) a pris le dossier en main en automne 2004. Après plusieurs contacts avec le technicien chargé d'élaborer les plans de fabrication nous sommes arrivés à une solution, qui j'espère, sera efficace dans de nombreuses désobstructions.

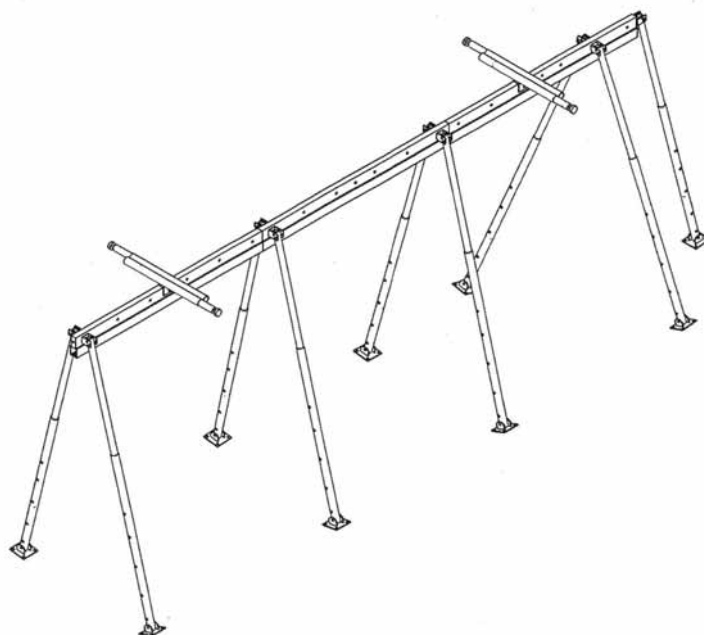
Sous le treuil un godet cylindrique pivotant pour le vider permet de remonter jusqu'à 200 kg de déblais avec un câble de 10 mètres. Pour une longueur supérieure la charge diminue un peu mais la longueur du câble est limitée par la capacité du tambour du treuil. Le fait que l'entreprise donne une garantie CE pour une charge de 200 kg m'a fait penser que les secours pourraient l'utiliser sans treuil électrique en sommet de puits soit en surface soit à proximité de la surface.

En effet la masse et l'encombrement ne permettent pas de le convoier très loin sous terre.

Son prix hors coût d'étude n'est pas tellement au-dessus des chèvres du commerce, voire identique pour un élément de deux mètres. L'avantage est de pouvoir sortir la civière latéralement plus facilement qu'avec un trépied.

En proposant l'appareil à la communauté spéléologique, la construction à l'unité ou en petite série pourra permettre les adaptations en fonction des utilisations.

Robert Rouvidant



Compte-rendu des troisièmes journées nationales de la Spéléologie**2 et 3 Octobre 2004**

Lieu : Gouffre d'Uriane à Péronne (71), sur la propriété de Monsieur Robert BRUNET.

Organisation : CDS71 avec l'étroite collaboration de la famille BRUNET.

Participants organisateurs :

- SC ARGILON avec 21 membres présents
- TERRE & NATURE avec 2 membres
- INDIVIDUELS DE S ET L avec 1 membre

Accueil du Public :

- Samedi 2 Octobre de 14H à 18H30
- Dimanche 3 Octobre de 10H à 17H00

Déroulement/activités proposées :

Sous la forme d'un circuit depuis le lieu de stationnement, le parcours comprenait :

- La visite du musée de Robert BRUNET, retraçant l'histoire du gouffre et les travaux de « titan » qu'il a entrepris, depuis la découverte de la grotte en Janvier 1987. Une découverte peu banale puisque le gouffre s'est ouvert sous les sabots de la jument Uriane. Profond de 18 mètres à l'époque, les travaux de désobstruction et d'aménagement menés par R.Brunnet, ont permis d'atteindre la cote actuelle de -51 mètres.
- Une zone de panneaux expliquant la spéléologie et ses disciplines connexes.
- Un lieu de projection vidéo dont le film retraçant les années de pompages et d'explorations à la Fontaine de Cortevaix.
- La visite du gouffre par groupes de 7 à 13 personnes, encadrés par 2 à 4 spéléos. Durée de la visite : 20 minutes.
- Une zone ludique avec : descente en tyrolienne et pont de singe pour les plus jeunes.
- Un gros chêne équipé de cordes servant de lieu de démonstration et d'apprentissage des techniques sur cordes.

Public participant :

- Le Samedi : 42 visiteurs du gouffre + 12 visiteurs de l'expo et du site de surface, dont :
17 féminines et en particulier 7 filles et 9 garçons de moins de 16 ans.
- Le Dimanche : 82 visiteurs du gouffre + 15 visiteurs en surface, dont :
41 féminines et en particulier 18 filles et 20 garçons de moins de 16 ans.

Provenance géographique des visiteurs :

Côte d'Or (1), Ain (13), Loiret (1), Loire (7), Allier (6), Saône et Loire (96).

Couverture médiatique :

- Un article en première page du journal de la Renaissance + une demi-page intérieure, le 01/10/04.
- Trois articles dans le Journal de Saône et Loire.
- Une minute trente à l'antenne de France 3 Bourgogne, le samedi soir 02/10/04.

Personnalités/Partenaires :

- Visite de Monsieur Maurice GUICHARD, Vice président du CDOS71.
- Visite de Monsieur Paul BRUNET, Maire de Péronne.
- Visite de Monsieur Daniel BONNEFOY, Directeur du site des grottes d'Azé.
- Excusé, Monsieur Georges PAUCHARD, Directeur du service des sports du Conseil Général de S et L.

Bilan /Remerciements :

Le bilan de ces journées est très positif puisque 5 néophytes ont souhaité s'inscrire au club Argilon, et leur contribution à une meilleure information sur la pratique de la spéléologie en France et en Saône et Loire en particulier.

Les membres du CDS71, remercient très sincèrement, Monsieur Robert BRUNET et sa famille, pour leur aide et leur très chaleureux accueil.

Compte-rendu du sondage de surface

Source de La Goutteuse – 71 St Boil 13 Juin 2004

Participants :

SC Argilon-Chauffailles : D. Accary, D. Dassonville, R. Dumontet, M. Guigue, L. Guillot,
C. Mauguin, V. Millet, C. Nykiel
SC Musaraigne-Autun : G. Simonnot
A la pelle mécanique : C. Bardin

Le dernier pompage de la Source de la Goutteuse des 19 et 20 Octobre 2002, a permis de réaliser précisément la localisation en surface, de la grande cheminée située dans la partie terminale de la grotte.

Idéalement placée, cette cheminée semblait donc être un atout majeur pour l'avenir des explorations du réseau. En effet, l'exploration depuis l'entrée actuelle devenait de plus en plus lourde en moyens techniques et humains.

Le but de cette journée, était de réaliser la phase préliminaire à un sondage en profondeur, consistant à un « décapage » de la terre végétale afin d'examiner la nature de la roche en place.

Le point localisé pour ce décapage étant situé sur un terrain communal, c'est avec l'autorisation de Monsieur Joël DESSOLIN, Maire de St Boil, et l'aval de Monsieur Henri BONNET, locataire du terrain, que l'opération a débuté.

Une grosse demi-journée de travail à la pelle mécanique fut nécessaire pour arriver au terme de ce sondage de surface.

Force est de constater que le résultat obtenu ne fut pas à la hauteur de nos espoirs. En effet, malgré la présence toute proche (à quelques mètres) en affleurement, de la roche en place, la pelle n'a cessé de descendre dans une roche concassée relativement fine et régulière. Nous n'avons donc pas pu mettre en évidence la fracture espérée, qui aurait peut-être changé la « donne » des futures explorations de la Goutteuse.

La remise en état du site s'est faite le jour même.

Les membres du Comité Départemental de Spéléologie de Saône et Loire tiennent à remercier chaleureusement :

- La Municipalité de St Boil par l'intermédiaire de Monsieur Joël DESSOLIN, Maire, pour son soutien fidèle depuis de nombreuses années.
- Monsieur Henri BONNET, locataire du terrain, pour la mise à disposition le jour J.
- Monsieur Claude BARDIN, entrepreneur à Cortevaix, pour le prêt à titre gracieux du matériel et la conduite des engins.

Stage Canyon 2004 : « Technique de progression et d'équipement »

DATES DU STAGE : Du Jeudi 20 Mai au Dimanche 23 Mai 2004

LIEU DU STAGE :

Province de Huesca, à proximité d'Ainsa.
Entre le Parc du Monte Perdido et le Parc de La Sierra de Guara, au sein des Pirineo Aragonés

NOM DU STAGE : Techniques de Progression et d'Equipement.

OBJECTIFS DU STAGE :

Acquérir, développer et perfectionner des techniques conduisant à une pratique autonome et en sécurité de l'activité canyon.

En parallèle à cela, et pour certains stagiaires, les préparer à l'entrée ou à la poursuite des cursus de formations de cadres.

CANYONS REALISES :

- Jeudi 20 Mai, El Barranco de Fornocal > Splendide descente dans une combinaison de roches : conglomérat et calcaire.

Le canyon est situé dans le parc de la Sierra de Guara au sein du secteur du Rio Vero du nom du barranco principal, collecteur de la zone.

Révision des techniques de base, et équipement de verticales
Topographie en annexe.

- **Vendredi 21 Mai, El Barranco Trasito** (partie inférieure) > Succession d'estrechos (étroits) et de gorges, la descente est intéressante lorsqu'il y a de l'eau, ce qui est le cas compte tenu de la météo plus qu'humide sur zone.
Le canyon est situé dans le Parc du Monte Perdido., dans le secteur du Rio Yaga.
Techniques de progression avec enchaînement des équipements de verticales.
Topographie en annexe.
- **Samedi 22 Mai, El Barranco de Saravillo (ou Feysonciego)** > Descente surprenante par son ampleur, son cadre, ses verticalités et le panorama sur la chaîne des Pyrénées du Monte Perdido aux Posets.
Le canyon est situé dans le Parc du Monte Perdido, dans le secteur du Rio Cinqueta.
Enchaînements des techniques d'équipement de verticales sur ces nombreux rappels dont les plus hauts de 47 M et 50 M pour un dénivelé total de plus de 300m.
Très belle marche d'approche en montagne.
Topographie en annexe.
- **Dimanche 23 Mai, El Barranco de Consusa** (partie inférieure) > Succession insensée de cascades, toboggans et biefs, c'est l'un des joyaux du secteur. L'eau fougueuse, omniprésente en cette période dans le canyon, nécessite la maîtrise des techniques d'eau vive et de descente en présence de cascades arrosées.
Le canyon est situé dans le Parc de Monte Perdido, dans le secteur du Rio Yaga.
Topographie en annexe.

METEO :

Une pluviométrie importante dans les semaines précédant le stage et au cours de celui-ci a chargé les barrancos. Nous avons dû adapter le choix des canyons en tenant compte de ces contraintes.

A signaler que l'an passé, quasiment à la même période, la sécheresse régnait dans la région.

HEBERGEMENT :

Nous avons été hébergés au sein de l'Auberge de Montagne de Lamiana.

Le cadre montagnard de l'auberge, isolé au fond d'une vallée d'altitude, est fantastique.

Nous sommes entourés de fabuleux paysages.

Les stagiaires se sont répartis entre le dortoir pour les célibataires et les chambres de l'hôtel pour les couples.

NOURRITURE :

Les petits déjeuners étaient pris à l'hôtel.

Pour le midi, nous disposions de casse-croûtes à prendre sur le terrain.

Pour le soir, nous avons pris le premier dîner sous la forme de tapas au sein du Rassemblement International Canyon à Ainsa et les autres soit à Lamiana, soit à Ainsa dans une auberge typique servant une gastronomie locale.

ACTIVITES PARALLELES :

En même temps que notre stage se tenait à Ainsa la deuxième édition du RIC (Rassemblement International Canyon).

Ce RIC était conjointement organisé par l'EFC (Ecole Française de descente de Canyon) à laquelle nous appartenons et par l'ACA (American Canyoneering Association)

Même si notre éloignement relatif depuis Lamiana nous empêchait d'être au contact permanent des autres canyonneurs, nous avons pu bénéficier de l'organisation du RIC par exemple soit à l'occasion de projections vidéos, soit pour effectuer des achats de matériel spécifique canyon.

De plus, nous avons pu retrouver des collègues ou faire de nouvelles connaissances pour des échanges d'idées sur notre discipline.

BILAN DU STAGE :

- Groupe relativement homogène et soudé.
- Bonne ambiance générale. Les stagiaires ont souhaité clore la saison canyon 2004 par une sortie commune en Septembre, signe d'un esprit de groupe notable.
- Intérêts des participants pour l'apprentissage des techniques nouvelles
- Niveau de pratique canyon assez élevé et rehaussé par les stagiaires en cursus initiateur ou moniteur
- Qualité des échanges lors des soirées ou sur le terrain

Jean-Jacques BONDOUX

Histoire de la Spéléologie dans l'Yonne

Lors de la fête du centenaire de la loi 1901, le SC Chablis a présenté une exposition retraçant 1 siècle d'exploration. Réalisé en moins de trois mois, celle-ci restait incomplète. Devant l'intérêt du public pour cette présentation, il a été décidé de revoir ce projet et de réaliser une exposition plus complète. Très rapidement, et parce qu'il y avait une demande, l'idée de l'accompagner de conférences s'est imposée.

Depuis septembre 2001, le SC Chablis a donc réalisé de nombreuses recherches en bibliothèque (Avallon, Auxerre, Sens, Dijon), retrouvé et interrogé des spéléologues qui ont œuvré dans la région entre 1945 et 1970, récupéré et mis sous format informatique des photographies, des comptes-rendus d'explorations ou des manuscrits liés à la spéléologie dans l'Yonne. Le club dispose ainsi d'un grand nombre de documents totalement inédits. Toujours dans le cadre de ce projet, et dans le même temps, il a fallu réaliser des photographies dans les cavités dont les découvertes sont plus récentes ; la topographie de la rivière souterraine de Puits Bouillant a été également entièrement refaite (2115 m)...

L'équipement en matériel informatique a été la part la plus coûteuse du projet, puisqu'il fallait disposer de matériel performant pour scanner avec une définition suffisante tous les documents, réaliser les retouches d'images et stocker sur des supports informatiques (l'équivalent de 30 Go de documents informatisés). Tous les logiciels ont été achetés. Les participants ont été mis à contribution ainsi que des sponsors qui ont soit fourni, soit mis à disposition le matériel nécessaire. Ces acquisitions ont été effectuées entre 2001 et 2004.

La dernière phase concerne la réalisation d'une cinquantaine de panneaux. Cette quantité permet d'adapter l'exposition aux régions où elle sera présentée. Grâce au soutien de la Ligue Spéléologique de Bourgogne, le matériel a pu être acheté fin 2004 dans une entreprise locale qui fournit des plaques PVC au format voulu ainsi que des outils permettant de réaliser une signalétique originale. Pour la conférence, l'équipement a été complété d'un ordinateur portable (début 2004), capable de présenter des animations, et d'un vidéo projecteur en mode DLP nécessaire pour obtenir un bon rendu des couleurs et des contrastes. Tout ce matériel a été acquis grâce au soutien financier du Conseil Général de l'Yonne, la Fédération Française de Spéléologie (FAAL), et l'aide de plusieurs sponsors locaux. Ce projet n'aurait pas pu aboutir sans l'autorisation des propriétaires de grottes du département, dont certaines sont habituellement inaccessibles au monde spéléologique, et le soutien de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Compagnie Général des Eaux et de la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris (SAGEP).

Les 27, 28 et 29 mai 2005, le Spéléo-Club de Chablis présentait 15 de ces panneaux au RECID'EAU à AuxerExpo. Sur les 3 jours, 1400 visiteurs sont passés dont 400 scolaires.

Bruno Bouchard



Janvier 1950

Les spéléologues de l'**Auberge de Jeunesse d'Auxerre**, à l'entrée du gouffre de la Côme Sainte-Marie (Annoux – Yonne)

ASSEMBLEE GENERALE – CHABLIS, Samedi 12 mars 2005 à 15h30

Excusés :

- M. le Directeur de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- M. le Président du Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne
- M. le Président de la Fédération Française de Spéléologie
- M. le directeur technique nationale de la Fédération Française de Spéléologie

Présents : 31 personnes

Didier ACCARY, Alain BELLINI, Didier BERRY, Jean-Jacques BONDOUX, Bruno BOUCHARD, Philippe BUCHET, Pierre BUVOT, Dominique DASSONVILLE, Aurélien DECORS, Roland DUMONTET, Emmanuel FAUCHEUX, Laurent FILLEY, Alain GUILLON, Laurent GUILLON, Ludovic GUILLOT, Pascal KOSCIOLEK, Robert LAVOIGNAT, Bernard et Maria LEBIHAN, Judicaël MANCEAU, Daniel MERLIER, Vincent MILLET, Chantal NYKIEL, Pierre PERRAULT, Robert ROUVIDANT, Laurent SIMONNET, Guy SIMONNOT, Henri TERRIER, Patricia VALADE, Olivier WILLEFERT, Serge WILMO.

Pouvoirs :

Sébastien COLLET à Ludovic GUILLOT et Dominique LATHUILLIERE à Didier ACCARY.

Côte d'Or	4 présents	0 voix	Saône-et-Loire	12 présents	14 voix dont 2 procurations
Nièvre	2 présents	2 voix	Yonne	13 présents	9 voix

Soit 25 voix présentes ou représentées.

Bruno Bouchard remercie M. le Maire de Chablis d'avoir accepté d'accueillir les spéléologues bourguignons malgré une sollicitation tardive. Celui-ci, retenu par d'autres obligations, ne peut rester.

Le problème de la représentation de la Côte d'Or est évoqué. En effet, le CDS21 n'ayant pas élu de représentants pour cette AG, et en absence d'accord entre les différents clubs, elle ne peut pas être représentée. La fédération a été interrogée sur ce problème. Notamment, le quorum doit être calculé en tenant compte du nombre de représentants de la Côte d'Or.

Le nombre de représentants étant de 52, le quorum est de 27. Or, seuls 23 sont présents. Les statuts et le Règlement Intérieur ne pourront donc pas être mis en conformité. Une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée début avril. Elle ne nécessite pas de quorum.

Ceci n'empêche pas de discuter des modifications apportées aux statuts.

Mise en conformité des nouveaux statuts et du règlement intérieur :

Nouveautés pour les statuts

- Les buts ont été complétés. Notamment : « Le CSR a pour but...l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation, et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes, ... »
- Tout ce qui faisait allusion aux « activités connexes » a été remplacé par « descente de canyon »
- Proposition de changement du mode de calcul du nombre de représentants des CDS : de 1 à 10 licenciés = 3 représentants, puis 1 représentant par tranche de 10 licenciés, au lieu de 2 comme c'est le cas jusqu'alors. Ainsi, le nombre de représentants passe d'une cinquantaine à une trentaine de personnes, ce qui correspond un peu plus à la réalité du nombre de personnes présentes en moyenne aux AG. De plus, il y a moins de risque de voir le quorum non atteint, comme c'est le cas cette année.

	Fédérés 2004	Présents à l'AG 2005	Représentants	Proposition
Côte d'Or	98	4	21	12
Nièvre	23	2	7	5
Saône-et-Loire	69	12	15	9
Yonne	38	13	9	6
TOTAL	228	31	52	32
Quorum			27	17

- Proposition de faire passer le comité directeur à 13 membres, ce qui permettrait de conserver l'équilibre théorique de la participation des 4 départements (3 membres par département) tout en laissant disponible le siège réservé à un médecin licencié.

- S. Wilmo souligne qu'il serait préférable de préciser que les représentants des CDS à l'AG des CSR doivent être licenciés « depuis au moins deux années consécutives ».
- La question de savoir s'il n'est pas souhaitable et logique d'élire les représentants des CDS pour 4 ans en prenant pour repaire les Olympiades comme pour le Comité Directeur de la Ligue est posée. Ce qui pourrait éviter qu'un département se retrouve sans représentant comme la Côte d'Or cette année.
- Les instances régionales de la FFS se nomment « Comités Spéléologiques Régionaux » (CSR) ; pour la Bourgogne, est-il possible de conserver le nom « Ligue Spéléologique de Bourgogne » ?

Bruno Bouchard abordera tous ces points avec Jean-Pierre Holvoet (FFS) avant la prochaine AG extraordinaire.

Après discussion, l'AG donne un accord de principe unanime pour les nouveaux statuts.

Nouveautés pour le règlement intérieur :

Le projet type retenu est celui de la FFS.

L'AG donne un accord de principe pour le nouveau règlement intérieur.

Procès-verbal de l'AG du 13 mars 2004 :

Il a été publié dans LSB Info 46, suivi d'un correctif dans le LSB Info 47. La version définitive a été envoyée en même temps que la convocation

Il est adopté à l'unanimité.

Rapport moral sur l'année 2004 :

Depuis l'AG de Louhans, le 13 mars 2004, les membres du Comité directeur ont participé à diverses réunions :

- Deux réunions du Comité Directeur
- Une réunion avec les représentants SSF départementaux
- Une réunion avec les personnes intéressées par la bibliothèque
- Deux réunions sur Natura 2000
- Une réunion Nature avec le CROS
- Une participation à l'AG du CROS
- Participation à l'AG de la FFS à Lyon.

Les différents responsables des commissions ou correspondants de la Ligues ont été nommés :

Bibliothèque	Pierre Laureau
Canyon	Jean-Jacques Bondoux
Environnement	Robert Rouvidant
Publication	Guy Simonnot
Scientifique	Guy Simonnot
Secours	Patrick Sologny

Seule la commission formation n'est toujours pas représentée.

Deux LSB Info ont été édités et diffusés.

A propos de la diffusion du LSB : ceux qui souhaitent le recevoir uniquement par email se feront connaître auprès de Bruno Bouchard.

En dehors des publications, la Ligue a soutenu 5 actions :

SSF 21	Formation régionale
CDS21	Exposition
SCC	Exposition
CDS58	Portique désobstruction
CDS71	Stage Canyon

Spéléo-Secours : compte-rendu 2004 et perspective 2005

(d'après P. Sologny)

Après une année 2003 marquée par de profonds bouleversements dans le domaine des secours en milieu souterrain, l'année 2004 a vu se clarifier et se normaliser la situation nationale avec le vote par le parlement de la loi de modernisation de la sécurité civile au cours de l'été.

Concernant la région, on recense cette année 3 journées de formation, pour un total de 81 journées/participants.

12 juin	ASV et technique d'évacuation verticale au Creux Percé – 25 participants
06 novembre	Formation à la communication TPS à la Combe aux Prêtres – 29 participants
04 décembre	Techniques d'évacuation verticale à la Combe aux Prêtres – 27 participants

Pour 2005, il est prévu la poursuite du développement des techniques de désobstruction et de communication, des actions de formation ainsi qu'un exercice régional de type barnum à l'automne.

(compte-rendu complet dans LSB-Info n°48)

Stage Canyon : technique de progression et d'équipement

(présenté par J.J. Bondoux)

Le stage s'est déroulé durant 4 jours, du Jeudi 20 Mai au Dimanche 23 Mai 2004, en Espagne.

L'objectif du stage était d'acquérir, développer et perfectionner des techniques conduisant à une pratique autonome et en sécurité de l'activité canyon. En parallèle à cela, et pour certains stagiaires, les préparer à l'entrée ou à la poursuite des cursus de formations de cadres.
(compte-rendu complet dans LSB Info n°48).

Centenaire de la première descente du Soucy. (Côte d'Or)

(présenté par B. Le Bihan)

Les 23 et 24 octobre 1904, avait lieu la première descente dans le Creux du Soucy. Placée sous la direction du fondateur de la Spéléologie Française, Edouard Alfred Martel, le guide Louis Armand et le dijonnais Clément Drioton entreprirent la première descente du gouffre.

Le SC Dijon a organisé une manifestation, avec exposition et descente dans le fond de la cavité de cinq élus locaux, dont le maire de Francheville.

Parallèlement à cela se déroulait une balade géologique.

5 clubs participaient à cette manifestation qui a réuni environ une cinquantaine de personnes.

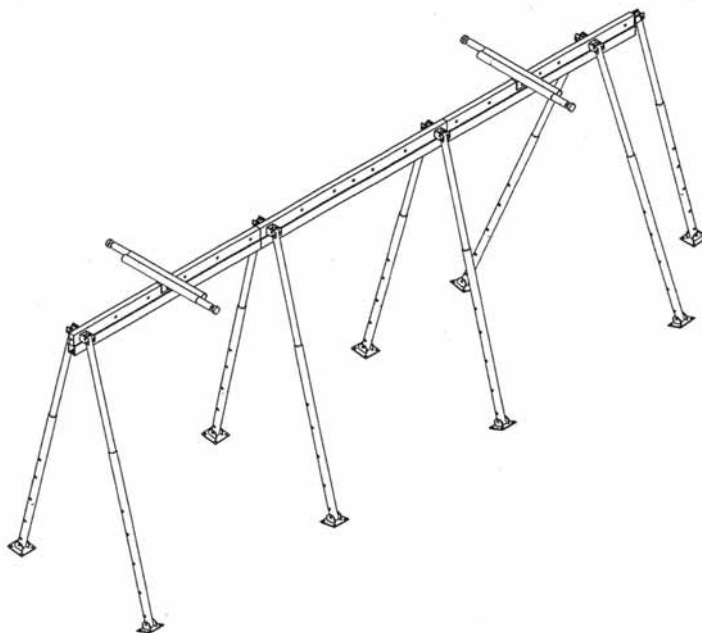
(compte-rendu complet dans LSB Info n°47).

Portique Désobstruction (Nièvre)

(présenté par R. Rouvidant)

Le CDS58 a développé un portique polyvalent pour l'extraction des gravats avec un treuil électrique, utilisable sur et sous terre. Il permet de soulever des charges de 200 kg. Les gravats sont évacués grâce à un rail.

Le portique est en éléments modulables de 2 mètres. Ils se composent d'un rail posé sur des bipieds orientables et réglables en longueurs.



[il s'en suit un long échange entre la salle et R. Rouvidant concernant les détails techniques de ce projet]

Exposition sur l'histoire de la Spéléologie dans l'Yonne

(présenté par B. Bouchard)

Le Spéléo-Club de Chablis réalise une exposition sur l'histoire de la spéléologie dans l'Yonne. Une cinquantaine de panneaux est prévue : ceux-ci doivent permettre d'adapter ce projet aux différentes régions de l'Yonne. Les supports ont été acquis en 2004. La première présentation se fera en mai 2005.

Publication

L'inventaire de Saône-et-Loire est en cours d'édition.

Le rapport moral est approuvé et voté à l'unanimité.
--

Rapport financier de l'exercice 2004 :
(présenté par A. Guillon)

Compte de résultat 2004
Dépenses

	<i>Prévisionnel</i>	Ligue	Bulletins	Total
60 – Achats	1750 €	2100.00 €	269.80 €	2369.80 €
6040 – Stages 2004	650 €	750.00 €		
Stages année antérieure		250.00 €		
Matériel étude conception	300 €	300.00 €		
6050 – Matériel communication	800 €	800.00 €		
6063 – Fournitures entretien et petit équip.			269.80 €	
61/62 - Autres charges	500 €	1784.18 €	25,68 €	1809.86 €
6231 – Frais administratifs		27.57 €		
6185 – Frais Assemblées		0.00 €		
6251 – Voyages et déplacements		1216.58 €		
6256 – Frais de mission		87.15 €		
6257 – Frais de réception		204.00 €		
6260 – Frais postaux		133.88 €	25.68 €	
6281 – Cotisations		115.00 €		
Provisions	1500 €	1500.00 €		1500.00 €
6237 – Sous le Plancher		1500.00 €		
TOTAL	3750 €	5384.18 €	295.48 €	5679.66 €
Résultat bénéficiaire			13.21 €	
TOTAL GENERAL	3750 €	5384.18 €	308.69 €	5679.66 €

Recettes

	<i>Prévisionnel</i>	Ligue	Bulletins	Total
74 – Subventions	1920 €	2930.00 €		2930.00 €
<i>Conseil Régional 2004 fonctionnement</i>	460 €	500.00 €		
<i>Conseil Régional 2004 formation</i>	460 €	500.00 €		
<i>Conseil Régional 2003 fonctionnement</i>		460.00 €		
<i>Conseil Régional 2002 formation</i>		370.00 €		
<i>FNDS 2004</i>	1000 €	1100.00 €		
75 – Produits de gestion courante	570 €	850.40 €		1122.77 €
7510 – Reversement FFS sur licences	570 €	599.40 €		
7580 – Produits divers				
<i>Rbt par FFS frais de déplacement</i>		47.00 €		
<i>Rbt participants repas de l'AG</i>		204.00 €		
76 - Produits financiers		80.52 €	36.32 €	116.84 €
7620 – Intérêts compte sur livret		80.52 €	36.32 €	
77 - Produits exceptionnels		1216.58 €		1216.58 €
7713 – Frais déplacement laissés à la Ligue		1216.58 €		
7011 - Vente de bulletins			272,37 €	
TOTAL	2490 €	5077.50 €	308.69 €	5386.19 €
Résultat déficitaire	1260 €	306.68 €		293.47 €
TOTAL GENERAL	3750 €	5384.18 €	308.69 €	5679.66 €

Bilan 2004

ACTIF		PASSIF	
44 – Etats subvention à recevoir		11 – Report à nouveau	
4417 – Subvention	0.00 €	1190 - débiteur	7 285.17 €
51 - Banques & Etablissements Financiers		- provisions SLP	1500.00 €
<i>Comptes courants</i>			
5121 – Ligue	301.34 €		
5122 – Publications Ligue	864.50 €		
<i>Livrets</i>			
5125 – Ligue	5659.19 €		
5126 – Publications Ligue	1 650.81 €		
53 – CAISSE			
5311 – Ligue	0,00 €		
5312 – Publications Ligue	15.86 €		
TOTAL	8 491.70 €	TOTAL	8 785.17 €
Résultat déficitaire	293.47 €		
	8 785.17 €		8 785.17 €

Le quitus est donné sans réserve par S. Wilmo, vérificateur aux comptes, qui préconise pour l'avenir la tenue de la comptabilité sous forme d'un plan comptable général avec bilan et compte de résultats.

G. Simonnot apporte quelques précisions sur l'état des comptes de la Commission Publication : le livret d'épargne est crédité de 1650.81 € et le compte courant de 864.50 €

B. Bouchard souligne l'intérêt d'utiliser des notes de frais pour déplacements et hébergement pour justifier les frais de fonctionnement de la Ligue. Les taux retenus sont ceux utilisés par la FFS. Elles doivent être validées par le président ou le trésorier de la Ligue. Les frais déclarés font l'objet d'un don total ou partiel à la Ligue et donnent alors droit à une réduction d'impôts.

Le rapport financier est voté à 24 voix pour et 1 abstention.

R. Lavoignat soulève le problème de l'aide apportée au SSF21 sous forme de deux versements : l'un de 150 € et l'autre de 450 €. Or les 450 € ne sont pas arrivés sur le compte du SSF21, commission du CDS21. Il semblerait que ce soit la SSDB qui est encaissée le chèque.

A. Guillon confirme que les justificatifs étaient au nom de la SSDB, et c'est pourquoi l'état de remboursement de frais est signé du trésorier de la SSDB et de celui du SSF21. Par contre, le chèque a bien été fait au nom du SSF21.

Il demandera à la banque une copie du chèque.

Projets 2005 :

B. Bouchard rappelle que la FFS a envoyé aux cadres techniques des directives sur les priorités nationales :

- Etats généraux de la spéléologie à Méjannes le Clap en automne. La préparation peut être l'occasion de provoquer des rencontres avec nos interlocuteurs habituels (Conseil Général, Jeunesse et Sports, Médias...)
- Suivi des écoles départementales de spéléologie.
- Mise en place de commissions régionales jeunes.
- Emergence d'interclubs

Tous les projets exposés par les clubs ou CDS sont ensuite étudiés :

Spéleo-Club de Dijon

- 328 € demandé pour désobstruction au gouffre des Anciens et à la source des Bains : demande d'une aide pour l'achat d'un chevalet avec treuil et système de ventilation

Aide accordée votée à 23 voix pour et 2 abstentions.

- 250 € demandé pour la reprise des plongées à Nonceuil : projet d'installation d'une rampe de gonflage au bas des puits raccordée à un compresseur en surface pour éviter de multiples manipulations des bouteilles.

A la vue du nombre de projets, le SCD retire sa demande.

Spéleo-Secours Dijon Bourgogne

- 250 € proposé pour les explorations au Neuvon.

Aide non retenue, 22 voix contre et 3 abstentions pour absence de budget prévisionnel.

CDS21

- 100 € demandé pour un stage photo.

Aide non retenu à 23 voix contre et 2 abstentions pour les raisons citées ci-dessus.

SSF21

- 600 € comme les années précédentes.

Aide non retenue à 17 voix contre et 8 abstentions pour absence de budget et confusion avec le SSDB.

CDS58

- 300 € pour la conception et l'achat d'un portique pour la désobstruction, en complément de l'aide déjà versée en 2004.

Aide accordée votée à l'unanimité.

CDS 71

- 150 € demandé pour le stage canyon 2005.

Aide accordée votée à 24 voix pour et 1 abstention.

- 250 € demandé pour l'achat de casques pour des sorties initiation et les JNS.

Aide accordée votée à 23 voix pour et 2 abstentions.

CDS 89

- 320 € demandé pour participations de 4 personnes à des stages plongée.

B. Bouchard rappelle que ces aides sont versées directement aux stagiaires, sur présentation d'un certificat de participation. L'aide de la Ligue ne dépassera pas le tiers du coût total.

Aide accordée votée à l'unanimité.

Publication :

- L'inventaire du Mâconnais (Saône et Loire) est terminé. Dans un premier temps, il sera tiré à 100 exemplaires (650.00 €) et 300 couvertures imprimées (450.00 €). Son prix de vente sera de 15.00 € (+frais de port éventuels). Les fédérés bourguignons auront un tarif préférentiel à 12.00 €

1500 € ont été provisionnés depuis 2003.

- 800 € demandée pour la publication sur la Combe aux Prêtres : 400 € en 2005 et 400 € en 2006. B. Bouchard signale que la commission publication de la Ligue est là pour soutenir ce genre de projets. Mais la présentation actuelle manque de précision : qui fait quoi ? où ? Comment ? A quel titre les subventions sont-elles demandées ? B. Le Bihan explique que la plaquette créée par Patrick Degouve et le montage financier présentés ce jour ont été élaborés pour des demandes de subventions à différents organismes et que le projet n'est pas finalisé.

Une provision de 400.00 € sera prévue au budget 2005 et la décision de la maintenir et de la compléter sera prise en 2006, lors de la prochaine AG de Ligue. En attendant, B. Bouchard se renseignera auprès de P. Degouve.

- Sous le plancher : les articles sont déjà nombreux mais Guy Simonnot relance les retardataires...

1500 € sont budgétisés, en dépenses et en recettes...

- Publication d'un inventaire sur le massif de la Porracolina (en espagnol avec CD Rom en français) où les spéléos bourguignons sont impliqués depuis de nombreuses années

L'AG accepte de provisionner 1000.00 €, qui seront versés en échange d'un certain nombre d'exemplaires. C'est une aide sous forme de souscription.

Budget prévisionnel

Dépenses prévisionnelles

			Projets	Total du projet	Aide réclamée	
Côte d'or	SCD	Désobstruction	Source des bains	1 969,66 €	328,00 €	
	Total Côte d'Or					328,00 €
Nièvre	CDS	Matériel	désobstruction	3 548,80 €	300,00 €	
	Total Nièvre					300,00 €
Saône et Loire	CDS	Stage	Canyon	2 700,00 €	150,00 €	
		Matériel	Casques	1 415,00 €	250,00 €	
	Total Saône-et-Loire					400,00 €
Yonne	Individus	Stage	Plongée	960,00 €	320,00 €	
	Total Yonne					320,00 €
Publications						
Côte d'or		CAP		12 000,00 €	400,00 €	(réserve 2005)
Saône et Loire		Inventaire			1 500,00 €	(report 2004)
Ligue		SLP		1 500,00 €	1 500,00 €	
Autre		Espagne		15 000,00 €	1 000,00 €	(réserve 2005)
Total Publications						4 400,00 €
TOTAL PROJETS				39 093,46 €	5 748,00 €	5 748,00 €

Fonctionnement		
Administratif		200,00 €
frais AG		50,00 €
Déplacements		1 400,00 €
Divers		200,00 €
Cotisation CROS		115,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		1 965,00 €

Recettes prévisionnelles			
Publication	SLP		1 500,00 €
	Réserve Ligue		1 500,00 € <i>(report 2004)</i>
Subventions	CG fonctionnement		500,00 €
	CG formation		500,00 €
	DRJS - FNDS		1 100,00 €
FFS	Aide aux régions		600,00 €
	AG nationale		100,00 €
Dons			1 300,00 €
Divers			200,00 €
TOTAL			7 300,00 €

DEPENSES 7 713,00 €
RECETTES 7 300,00 €
DEFICIT - 413,00 €

Vote du budget prévisionnel 2005 : adopté à l'unanimité.

Election des grands électeurs à l'AG de la FFS

Se présentent : Bruno Bouchard, Alain Guillon, Robert Rouvidant.

Elus à l'unanimité

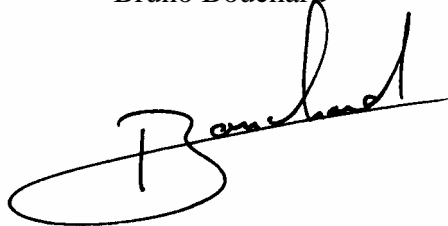
La séance est levée à 19h45 et place est faite au vin d'honneur offert par la mairie de Chablis.

Rapport établi par Chantal Nykiel et Bruno Bouchard

Le Secrétaire Général
Robert Rouvidant



Le Président
Bruno Bouchard



Le Trésorier
Alain Guillon



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – AUTUN, Mardi 5 AVRIL 2005

Début de séance 20h10

Nombre de participants : 13 dont 5(*) voix présentes et 3 représentées.

Modification des statuts.

B. Bouchard rappelle que la mise en conformité des statuts concerne les articles 1, 5, 7, 10, 14, 15, 16 et 21.

Après avoir questionné J.P. Holvoet (FFS) suite aux questions posées par l'AG de Chablis du 12 mars, il s'avère que :

- Le nom « Ligue Spéléologique de Bourgogne » peut être conservé (article 1)
- La durée des représentants des départements élus pour 4 années ne coïncide pas forcément avec une olympiade (article 7).
- Le nombre de représentants par département a été modifié, ce qui ne pose pas de problème (article 7).
- Une nouvelle proposition de la phrase concernant l'éligibilité des représentants a été soumise à la FFS : « Sont éligibles comme représentants de leur département à l'AG régionale tous les membres majeurs, disposant de trois licences consécutives, dont celle de l'année en cours ». La FFS considère qu'elle signifie la même chose que la phrase originale : « Sont éligibles comme représentants de leur département à l'AG régionale tous les membres majeurs, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins deux ans ». L'AG extraordinaire décide à l'unanimité de conserver la phrase d'origine (article 7).

Les nouveaux statuts sont soumis au vote et sont acceptés par 8 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

Le nouveau règlement intérieur est soumis au vote et est accepté par 8 voix pour, 0 abstention et 0 contre.

La séance est levée à 20h30

(*) présents avec droit de vote : Guillon, Accary, Bondoux, Simonnot, Kosciolek.

Rapport établi par B. Bouchard et R. Rouvidant
Relecture A. Guillon

Comité Directeur – AUTUN, Mardi 5 avril 2005

Début de séance 20h30

Nombre de participants : 21 dont 11 membres du CD.

B. Bouchard excuse S. Wilmo retenu par ailleurs.

→ Adoption des comptes-rendus des réunions du CD de l'année 2004, publié dans les LSB-Info 46 et 47 :
Adopté à l'unanimité

→ Publications :

- Inventaire du Mâconnais

G. Simonnot précise que l'ensemble est en cours d'impression. Les couvertures sont tirées entre 300 et 500 exemplaires. L'impression des pages se fait pour 100 exemplaires (pour 200 pages).

Le coût de revient par ouvrage est de 11 €

Alain Guillon et Jean-Jacques Bondoux se proposent de le vendre lors du prochain congrès FFS à Narbonne s'il est paru.

- Sous-le-Plancher 2005 :

Des articles ont été reçus des quatre départements. P. Laureau demande un délai pour ajouter quelques pages sur la Côte d'Or.

Les spéléos du Jura seraient partants pour publier mais il faut les relancer.

Pour revenir à une publication régulière, il faut dès à présent penser au Sous-le-Plancher suivant...

- Monographie sur la Combe aux Prêtres.

B. Bouchard a interrogé P. Degouve. Le projet est bien avancé, avec des chapitres déjà rédigés ou en cours (historique, description, cadre géologique, inventaire des cavités du secteur, topographie). Reste à traiter la bibliographie, quelques textes anecdotiques et l'iconographie.

La forme sera celui d'un livre et non pas d'un bulletin.

B. Le Bihan précise que les contacts avec les élus ont bien avancé et que l'on peut s'attendre à un financement plus généreux que celui prévu.

Il est affirmé que le Spéléo-Club de Dijon est le seul maître d'œuvre de ce projet.

→ Comptes

- Subventions

La DRJS demande de plus en plus de détails. La demande de subvention a été faite en tenant compte des souhaits de l'Assemblée Générale, ce qui correspond à 1150 € de subventions soit 750 € au titre de la formation et 400 € au titre du matériel.

- Aide 2004 au SSF21

Le problème du chèque de 450 € concernant le SSF21 et encaissé par la SSDB est soulevé. P. Sologny reconnaît qu'il a bien fait encaisser ce chèque au nom de l'Association.

B. Bouchard rappelle que les justificatifs étaient au nom de la SSDB mais qu'il aurait dû être encaissé par le SSF21 puis reversé à la SSDB. Toutefois, il considère que c'est un faux problème. Cela montre que le système de financement des projets par la Ligue est mauvais et met en évidence l'absence de projets véritablement Ligue !

- Barnum SSF21

Il est proposé que la Ligue participe au financement du barnum SSF prévu à l'automne, si celui-ci est ouvert à la région, et si les factures correspondantes sont au nom de la Ligue et réglée par elle.

Cette proposition est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité.

P. Sologny ne peut pas s'engager pour l'instant sur un tel projet car il n'est pas le seul décideur

→ Programme formation 2005 (publié dans LSB Info 47).

Le point est fait sur les formations présentées dans le LSB Info 47.

Les formations programmées au 4^{ème} trimestre 2004 (SSF21) se sont bien déroulées. L'exercice SSF89 a eu lieu le 30 janvier. Les formations du SSF21 prévues au 1^{er} trimestre n'ont pas été réalisées.

P. Sologny ne s'engage sur aucune des autres formations prévues en 2005.

Les autres formations confirmées sont les suivantes :

- 15 et 16 mai : exercice secours en Saône-et-Loire en falaise
- 5 au 8 mai : stage perfectionnement Canyon
- 16 octobre : exercice secours en cavités (SSF89).

→ LSB Info 48

Il paraîtra en mai avec les nouveaux statuts et règlement Intérieur, les comptes-rendus des AG ordinaires et extraordinaires ainsi que celui de cette réunion de CD et divers articles.

P. Laureau précise qu'il enverra un article sur le décès de Delance avant le 30 avril.

→ Questions diverses :

- CDESI

B. Bouchard évoque les CDESI : Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires. 2 CDESI ont été créés, l'un dans la Nièvre l'autre en Côte d'Or. A terme, tous les départements seront concernés. C'est la fédération qui nous a averti de la création de ces instances en Bourgogne. La FFS considère qu'il faut que la spéléo soit présente.

R. Rouvidant présente en quelques mots la loi portant sur ces CDESI, qui doivent regrouper des élus, de l'Etat et du Mouvement sportif Nature, et de gestionnaires (chasseurs, pêcheurs, etc.).

B. Bouchard craint que cette loi soit détournée pour favoriser les lobbies et qu'elle génère un terme des contraintes sur nos activités.

- Inventaire cavités - BRGM

B. Bouchard évoque le travail de la fédération cherchant à établir une carte de France montrant la répartition du nombre de cavités par département (Claude Mouret). Ce travail n'est pas anodin, car il valorise d'une certaine façon le travail d'inventaires réalisé par les spéléologues auprès de nos interlocuteurs institutionnels. C'est donc un outil qui peut s'avérer très utile dans le futur.

Le BRGM fait des demandes d'obtention des inventaires. Il agit en tant que prestataire du Ministère l'Ecologie et du Développement durable. En l'attente de contacts constructifs entre le BRGM et la FFS, la fédération demande aux CDS de ne pas répondre aux mises en demeure du BRGM.

La séance est levée à 22h20.

Rapport établi par B. Bouchard et R. Rouvidant
Relecture A. Guillon

Réunion SPELEO SECOURS en Bourgogne – CRUZILLE, 19 et 20 mars 2005

Les 19 et 20 mars 2005, s'est tenue à Cruzille (71), une réunion des responsables du secours spéléo en Bourgogne, sous la direction du président du SSF national.

Présents : Eric Zipper ; Alain Guillon (CTDS 89) ; Robert Rouvidant (Président. CDS 58) ; Patrick Sologny (CTDS 21, correspondant SSF Région B) ; Ludovic Guillot (CTDSA 71).

Excusés : Bruno Bouchard (CTDSA 89, Président. Ligue B), Marc Latapie (CTDS 71).

Au programme, 3 parties :

1. la présentation des actions du SSF national en cours et à venir par Eric Zipper ;
2. un point est fait sur la situation de chaque département bourguignon ;
3. Le gros point de cette rencontre : Eric rappelle l'essentiel de la nouvelle loi et son application, il épluche différentes conventions récemment signées ou en cours de négociation et en extrait les points importants :

- Qui dirige l'opération de secours ? Qui définit la stratégie ? Relation avec le COS, intervention du DOS en cas de désaccord.
- En opération, veiller à ce que le préfet réquisitionne les CTDS et les équipes SSF, et pas seulement le matériel.
- Rappeler que sous l'autorité du DOS, le COS peut être quelqu'un d'autre qu'un pompier.
- Le CT arrivant sur zone se présente au COS et se met sous l'autorité du DOS.
- Indemnités compensatoires.
- Convention financière en annexe entre le CDS et le SDIS ou CG.
- ...

La réunion est levée tard dans la soirée. La journée de dimanche sera consacrée à une visite de la mine de Mazenay par la galerie d'évacuation des eaux. La mine est l'accès à la principale cavité de Saône et Loire (grotte de Mazenay : 8050m). Barbotages, ramping, quatre pattes, ... sont venus clore ce WE fort instructif et convivial.

D'après Ludovic GUILLOT
Synthèse pour LSB info par Alain GUILLON

TITRE I : BUT ET COMPOSITION

ARTICLE 1

L'association dite Ligue Spéléologique de Bourgogne (ou Comité Spéléologique de Bourgogne – ci-après dénommée CSR), créée le 26 décembre 1980, est un organisme déconcentré de la Fédération Française de Spéléologie (ci-après dénommée FFS). A ce titre, le CSR est l'interlocuteur privilégié des collectivités locales et le représentant exclusif de la FFS auprès de ses membres au niveau régional.

Sa durée est illimitée.

Le CSR a pour but

- la promotion de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la coordination des activités de tous les groupements sportifs et spéléologues individuels affiliés à la FFS dans la région « Bourgogne »,
- l'union de toutes personnes pratiquant ou étudiant la spéléologie et notamment l'exploration et la connaissance du milieu souterrain naturel ou artificiel et la descente de canyon,
- la recherche scientifique, la promotion et l'enseignement de la spéléologie et de la descente de canyon, la protection et la défense du monde souterrain et de son environnement,
- l'apport de son concours et de celui de ses adhérents à des missions de prévention, de formation et de secours en milieu souterrain en lien avec les autorités compétentes,
- l'organisation, seul ou associé, de manifestations ayant un rapport avec la spéléologie ou la descente de canyon,
- la défense des intérêts de ses membres.

Le CSR concourt à l'éducation physique et morale de la jeunesse.

Il veille au respect de la Charte de déontologie du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français.

L'association a son siège social au domicile du président.

Le siège social peut-être transféré dans une autre commune de l'aire géographique de compétence du CSR, sur simple décision du Comité Directeur.

ARTICLE 2

Le CSR est composé de tous les membres, personnes physiques ou morales, licenciés à la FFS dans la région Bourgogne conformément à l'article 2 des statuts de la FFS.

Est membre individuel toute personne physique domiciliée dans la région Bourgogne et licenciée à la FFS au titre de « membre individuel ».

Est membre de club toute personne physique licenciée à la FFS, et membre d'un club dont le siège social est situé dans la région Bourgogne.

ARTICLE 3

L'affiliation au CSR est liée à l'affiliation à la FFS conformément à l'article 3 des statuts de la FFS.

ARTICLE 4

La qualité de membre du CSR se perd avec celle de membre de la FFS conformément au dernier alinéa de l'article 2 des statuts de la FFS, et dans le cas où les conditions des alinéas 2 ou 3 de l'article 2 des présents statuts ne seraient plus remplies.

ARTICLE 5

Les sanctions disciplinaires applicables aux groupements sportifs affiliés au CSR, aux membres licenciés de ces groupements, et aux membres licenciés individuels du CSR sont fixées par le règlement disciplinaire de la FFS et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

ARTICLE 6

Les moyens d'action du CSR sont

- la mise en place de toutes structures chargées de réaliser chaque type d'activités fédérales répondant aux buts fixés (commissions en relation avec les commissions nationales),
- les relations avec les administrations et collectivités régionales, avec les personnes physiques ou morales ayant un rapport avec les objectifs poursuivis,
- l'organisation de congrès ou autres manifestations régionales pour promouvoir la spéléologie dans le cadre de l'éthique fédérale définie par l'Assemblée Générale de la FFS,
- la mise en oeuvre d'actions de formation (stages), etc.

TITRE II : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 7

L'Assemblée Générale (ci-après dénommée AG) régionale se compose de représentants élus pour 4 ans par les AG des Comités Départementaux de Spéléologie (ci-après dénommés CDS) de l'aire géographique de compétence. Ces représentants doivent être licenciés à la FFS.

Ils disposent d'un nombre déterminé de voix, en fonction du nombre de licences délivrées dans le département selon le barème suivant

- De 1 licence à 10 licences = 3 représentants
- de 11 licences à 20 licences = 4 représentants
- de 21 licences à 30 licences = 5 représentants
- de 31 licences à 40 licences = 6 représentants, etc.

Au cas où il n'existerait pas de CDS dans un département, c'est le CSR qui organise elle-même l'élection de représentants selon les mêmes quotas que pour les CDS constitués.

Sont éligibles comme représentants de leur département à l'AG régionale tous les membres majeurs, à jour de leur cotisation et licenciés depuis au moins deux ans.

Peuvent assister à l'AG, avec voix consultative, tous les licenciés de la région conformément à l'article 2 des présents statuts.

ARTICLE 8

L'AG est convoquée par le Président du CSR

Elle se réunit au moins une fois par an à la date fixée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'AG représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur, sauf lorsque ce sont les membres de l'AG qui ont demandé la convocation.

L'AG définit, oriente et contrôle la politique du CSR dans le respect de l'éthique et de la politique générale de la FFS. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du CSR. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget.

Elle désigne ses représentants à l'AG nationale conformément au règlement intérieur de la FFS.

Les votes de l'AG portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

ARTICLE 9

L'AG est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations des biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de 9 ans. Elle décide seule des emprunts.

Les procès-verbaux de l'AG et les rapports financiers sont communiqués chaque année aux groupements sportifs de l'aire géographique de compétence, aux CDS et à la FFS.

TITRE III : ADMINISTRATION

SECTION I - Le Comité Directeur

ARTICLE 10

Le CSR est administré par un Comité Directeur de 13 membres qui exercent l'ensemble des attributions

que les présents statuts n'attribuent pas à l'AG ou à un autre organe de la FFS.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret par l'AG pour une durée de 4 ans. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au cours de l'année des derniers jeux olympiques d'été. Les postes vacants au Comité Directeur avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors de l'AG suivante.

Ne peuvent être élues au Comité Directeur

1. les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques du jeu constituant une infraction à l'esprit sportif,
4. les personnes licenciées depuis moins de deux ans.

Le Comité Directeur est élu au scrutin uninominal à deux tours.

Sont élus au premier tour de scrutin les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dans la limite des postes à pourvoir et sous réserve de respecter les quotas des représentants statutaires. En cas contraire, il sera procédé au déclassement du ou des candidats élus les moins bien classés au profit des candidats les mieux placés des catégories insuffisamment représentées.

Au second tour de scrutin, sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix dans la limite des postes restant à pourvoir et sous réserve d'avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, de respecter le quota des représentants statutaires et la répartition hommes/femmes. En cas d'égalité, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un médecin licencié.

Les sièges sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement aux licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

ARTICLE 11

L'AG peut mettre fin au mandat du Comité Directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après

- l'AG doit avoir été convoquée à cet effet à la demande du tiers de ses membres représentant le tiers des voix,
- les deux tiers des membres de l'AG doivent être présents ou représentés,
- la révocation du Comité Directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

ARTICLE 12

Le Comité Directeur se réunit au moins trois fois par an.

Il est convoqué par le Président du CSR.

La convocation est obligatoire lorsqu'elle est demandée par le quart des membres.

Le Comité Directeur ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.

Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

SECTION II - Le Président et le Bureau.

ARTICLE 13

Dès l'élection du Comité Directeur, l'AG élit le Président du CSR.

Le Président est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci.

Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins

blancs.

Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 14

Après l'élection du Président par l'AG, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le règlement intérieur et qui comprend au moins un Président adjoint, un Secrétaire Général et un Trésorier.

Les sièges au sein du bureau sont répartis entre hommes et femmes proportionnellement au nombre de licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité Directeur.

ARTICLE 15

Le Président du CSR préside les AG, le Comité Directeur et le Bureau. Il ordonnance les dépenses. Il représente le CSR dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux, notamment pour la défense et la protection du milieu souterrain et de son environnement, pour ester en justice et décider des voies de recours nécessaires.

ARTICLE 16

En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par le Président-adjoint. En cas d'impossibilité ou de refus de ce dernier, les fonctions de Président sont exercées provisoirement par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs des membres présents et représentés.

Dès sa première réunion suivant la vacance, et après avoir, le cas échéant, complété le Comité Directeur, l'AG élit un nouveau Président pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

SECTION III - Autres organes du C.S.R.

ARTICLE 17

Le Comité Directeur peut instituer toutes les commissions dont la création lui paraît nécessaire. Elles doivent l'être conformément aux statuts et au règlement intérieur de la FFS et la nomination de leur responsable doit répondre aux règles définies par le règlement intérieur des commissions nationales fédérales.

TITRE IV : DOTATION ET RESSOURCES ANNUELLES

ARTICLE 18

Les ressources annuelles du CSR comprennent

- les produits des licences et des manifestations,
- les cotisations et souscriptions de ses membres,
- les subventions de l'État, de l'Europe et des collectivités territoriales et des établissements publics,
- les ressources créées à titre exceptionnel s'il y a lieu avec l'agrément de l'autorité compétente,
- le produit des rétributions perçues pour services rendus.

ARTICLE 19

La comptabilité du CSR est tenue conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette comptabilité fait apparaître annuellement un compte d'exploitation et le résultat de l'exercice.

ARTICLE 20

Les statuts peuvent être modifiés par l'AG, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Comité Directeur ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'AG, représentant le dixième des voix.

Dans l'un et l'autre cas, la convocation, accompagnée d'un ordre du jour mentionnant les propositions de modification, est adressée aux groupements sportifs affiliés un mois au moins avant la date fixée pour la réunion de l'AG.

L'AG ne peut modifier les statuts que si la moitié au moins de ses membres, représentant au moins la moitié des voix, sont présents.

Si le quorum n'est pas atteint, l'AG est à nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'AG quinze jours au moins avant la date fixée pour la nouvelle réunion. L'AG statue alors sans condition de quorum.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents, représentant au moins les deux tiers des voix.

ARTICLE 21

Toutes modifications des statuts et du règlement intérieur du CSR, dès leur adoption, doivent être transmises au siège de la FFS. Ces modifications ne sont applicables qu'après approbation par le Comité Directeur de la FFS.

ARTICLE 22

L'AG ne peut prononcer la dissolution du CSR que si elle est convoquée à cet effet.

Le Comité Directeur doit auparavant en avoir avisé l'AG de la FFS.

Elle se prononce dans les conditions prévues par 3ème et 4ème alinéas de l'article 20 ci-dessus.

ARTICLE 23

En cas de dissolution, l'AG désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens du CSR

ARTICLE 24

Les délibérations de l'AG concernant la modification des statuts, la dissolution du CSR et la liquidation des biens sont adressées sans délai au Président de la FFS.

TITRE V : SURVEILLANCE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 25

Le Président du CSR ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où il a son siège social tous les changements intervenus dans la direction du CSR.

Il les communique également au siège de la FFS.

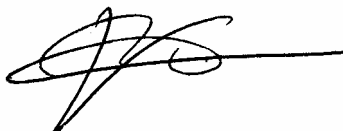
ARTICLE 26

Le règlement intérieur est préparé par le Comité Directeur et adopté par l'AG.

ARTICLE 27

Les présents statuts ont été adoptés le 5 avril 2005 par l'AG extraordinaire du CSR, après avis favorable de la commission statuts et règlements fédéraux de la FFS, qui a reçu pouvoir à cet effet. Ils abrogent et remplacent ceux en vigueur jusqu'à cette date.

Le Secrétaire Général
Robert Rouvidant



Le Président
Bruno Bouchard



Règlement Intérieur de la Ligue Spéléologique de Bourgogne

TITRE I - COMPOSITION

ARTICLE 1

Tout membre de la Ligue Spéléologique de Bourgogne (ou CSR) s'engage à respecter la déontologie spéléologique telle qu'elle peut-être définie par l'AG de la FFS.

ARTICLE 2

Le CSR se compose :

- de membres actifs,
- de membres d'honneur,

tels qu'ils sont définis à l'article 2 du règlement intérieur de la FFS.

TITRE II - ADMINISTRATION

SECTION I - L'Assemblée Générale

ARTICLE 3

Le nombre de représentants élus par les CDS parmi les licenciés du département à l'AG du CSR est calculé selon le barème prévu à l'article 7 des statuts.

Le nombre de licenciés pris en compte pour le calcul est celui inscrit au 31 décembre de l'année précédente sur le listing fédéral.

ARTICLE 4 - Convocation à l'Assemblée Générale

L'AG a lieu chaque année à une date fixée par le Comité Directeur.

La convocation à l'AG doit être portée à la connaissance de toutes personnes ayant droit de vote par l'intermédiaire des CDS, ceci au moins un mois à l'avance.

Cette convocation précise l'ordre du jour.

ARTICLE 5 - Fonctionnement de l'Assemblée Générale

Les décisions sont prises à la majorité simple, sauf en ce qui concerne les modifications de statuts. Il n'y a pas de vote par correspondance.

Lors des AG, chaque délégué représentant des CDS ne peut avoir plus de deux procurations.

ARTICLE 6 - Vérificateurs aux comptes

L'AG élit chaque année deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice en cours.

SECTION II - Le Comité Directeur

ARTICLE 7- Composition du Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé de 13 membres.

La composition du Comité Directeur doit refléter la répartition des licenciés éligibles entre les hommes et les femmes.

L'appel de candidatures a lieu au moins un mois avant la date de l'AG. Les dates d'appel et de clôture de dépôt de candidatures devront être séparées par un délai d'au moins trente jours.

ARTICLE 8 - Rôle du Comité Directeur

Le Comité Directeur administre le CSR, selon la politique définie par l'AG, et dans le respect de l'éthique et de la déontologie fédérale.

Les réunions du Comité Directeur sont présidées par le Président ou, en son absence, par le Président-adjoint.

ARTICLE 9 - Fonctionnement du Comité Directeur

Les décisions sont prises à la majorité absolue des membres présents. Si celle-ci n'est pas atteinte, les décisions sont prises à la majorité simple après une nouvelle discussion. En cas de partage des voix, la voix du

Président est prépondérante.

Tout membre du Comité Directeur absent, sans motif grave, à deux séances consécutives, peut-être radié de son poste.

ARTICLE 10 - Sanctions disciplinaires

Elles sont définies par l'article 7 des statuts de la FFS et par le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier de lutte contre le dopage.

Les conditions de demande d'une sanction à l'encontre d'un licencié ou d'un groupement sportif sont définies à l'article 12 du règlement intérieur de la FFS.

ARTICLE 11

L'interruption prématurée du mandat du Comité Directeur par l'AG entraîne le recours à de nouvelles élections dans un délai de trois mois maximum après le dépôt de la motion.

SECTION III - Le Bureau

ARTICLE 12 - Composition du Bureau

Le Bureau est composé du Président, du Président-adjoint, du Trésorier, du Secrétaire Général, du Trésorier-adjoint et du Secrétaire-adjoint.

Les membres du Bureau, excepté le Président, sont élus par le Comité Directeur en son sein, poste par poste, au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés, au premier tour; et, à la majorité simple au deuxième tour.

Les sièges sont répartis entre les hommes et les femmes proportionnellement au nombre de licenciés éligibles de chacun des deux sexes.

TITRE III - DÉPARTEMENTS

ARTICLE 13

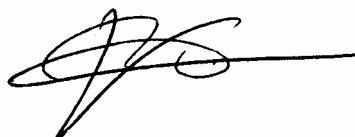
Les élections des représentants des groupements sportifs à l'AG régionale sont organisées par les CDS, quand ils existent. Dans le cas contraire, le CSR organise lui-même l'élection au niveau du département selon la procédure suivante :

- le nombre de représentants pour le département considéré est défini à l'article 3 du présent règlement,
- chaque club du département possède un nombre de voix calculé comme suit :
de 1 à 3 membres licenciés = 1 représentant
de 3 à 6 membres licenciés = 2 représentants
de 7 à 9 membres licenciés = 3 représentants, etc.
- Les voix du club sont attribuées à l'issue d'un scrutin secret lors d'une AG dudit club. Au cours de ce scrutin, les membres licenciés votent pour les candidats de leur choix. Les mieux classés, dans la limite des postes à pourvoir, se voient attribuer chacun le nombre de voix imparti au club,
- au terme des votes des clubs, le CSR proclame élus à l'AG régionale les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, dans la limite des postes à pourvoir,
- les Présidents de club sont responsables devant l'AG régionale du bon déroulement des votes au cours de l'AG de leur club,
- dans le cas précis où il n'existe pas de CDS au niveau d'un département, il ne peut y avoir plus de 2 membres d'un même club à l'AG régionale, sauf cas de force majeure (1 seul club dans le département, pas d'autres candidats).

ARTICLE 14

Le présent règlement annule et remplace le précédent et toute disposition prise antérieurement par le Comité Directeur concernant le fonctionnement du CSR.

**Le Secrétaire Général
Robert Rouvidant**



**Le Président
Bruno Bouchard**

